

PROCES-VERBAL SEANCE DU 28 MARS 2011

L'an deux mil onze, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Brocas, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc
BLANC-SIMON, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2011

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Luc BLANC-SIMON - MME Angéline
SOURIGUES - M. Serge DUPOUY - MME Valérie GARDEILS - MME Nelly
GILLET - M. Jean FORNIER de LACHAUX - M. Jean-Pierre LASSALLE -
MME Fabienne SCHAERER - M. Alain MARCHAL - M. Gilles LAPORTE -
M. Jean-Christophe ELINEAU - M. Jacques LAFITTE - M. Jean-Jacques
LESBATS - MME Jessy PEAN -

ABSENT NON EXCUSE : M. Laurent MARTINEZ -

Secrétaire de séance : Madame Valérie GARDEILS -

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Présentation et vote du Compte Administratif de l'exercice 2010.
- Présentation et vote du Compte de Gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2010.
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011.
- Présentation et vote du Budget Primitif de l'exercice 2011.
- Tarifs communaux.
- Convention avec le PACT des Landes.
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire fait donner lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est
adopté sans observation

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010

Madame Angéline SOURIGUES, Premier Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance et présente à l'assemblée les résultats de l'exercice comptable de 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 046 745,00
	Réalisé :	273 941,56
	Reste à réaliser :	44 506,00

<u>Recettes</u>	Prévu :	1 040 545,00
	Réalisé :	207 274,67
	Reste à réaliser :	44 506,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	987 999,00
	Réalisé :	663 084,79
	Reste à réaliser :	0,00

<u>Recettes</u>	Prévu :	994 199,00
	Réalisé :	1 188 053,99
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 66 666,89
Fonctionnement :	524 969,20
Résultat global :	458 302,31

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR Bernard FRANÇOISE, Receveur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 AU BUDGET PRIMITIF DE 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 252 020,87
- Un excédent reporté de : 272 948,33

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 524 969,20

- Un déficit d'investissement de : 66 666,89
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 66 666,69

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2010 : EXCE DENT
524 969,20
AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'APUREMENT DU DEFICIT (art 1068)
66 666,89
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (art 1068)
350 000,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (art 002)
108 302,31

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la commune de BROCAS, pour l'année 2011, équilibré en dépenses et en recettes, toutes sections confondues, à la somme de **2 093 396 €** et détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2011
011	Charges à caractère général	304 450
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 950
65	Autres charges de gestion courante	289 450
66	Charges financières	8 300
67	Charges exceptionnelles	600
022	Dépenses imprévues	30 000
	Dépenses de l'exercice	874 750
023	Virement à la section d'investissement	68 162
	TOTAL DEPENSES	942 912

RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2011
70	Produit des services	123 600
72	Travaux en régie	64 300
73	Impôts et taxes	98 200
74	Dotations et participations	341 880
75	Autres produits de gestion courante	200 100
013	Atténuation de charges	1 000
76	Produits financiers	30
77	Produits exceptionnels	5 500
	Recettes de l'exercice	834 610
002	Excédent de fonctionnement reporté	108 302
	TOTAL RECETTES	942 912

En dépenses de fonctionnement, à l'article 6574, il est proposé le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT 2011
A.A.P.P.M.A.	500
A.C.C.A.	1 200
A.T.T.A.C.	750
ANCIENS COMBATTANTS	150
BROCAS PETANQUE	1 000
BROC'ATTITUDE	200
CERCLE DES TRAVAILLEURS	500
COMITE DES FETES	1 300
ECOLE DE FOOT	500
LANDINUX	400
LES AMIS DES FORGES	750
PARENTS D'ELEVES	500
PREVENTION ROUTIERE	250
TENNIS CLUB BROCAS	200
U.S.B. FOOTBALL	3 950
U.S.B. PELOTE	400
TOTAL	12 550

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

COMPTES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2011
001	Déficit d'investissement reporté	66 667
16	Remboursement d'emprunts	25 400
20	Immobilisations incorporelles	24 000
21	Immobilisations corporelles	1 034 117
26	Participations et créances rattachées à des participations	300
27	Autres immobilisations financières	0
TOTAL DEPENSES		1 150 484

RECETTES

COMPTES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2011
10	Dotations - Fonds divers - Réserves	431 267
13	Subventions d'investissement	140 062
16	Emprunts	500 000
27	.Autres immobilisations financières	10 543
021	Virement de la section de fonctionn.	68 162
024	Produit des cessions d'immobilisations	450
TOTAL RECETTES		1 150 484

Après éclaircissements apportés, et délibérations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du budget primitif principal de la commune tel que ci-dessus.

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
Vote : pour	14
Contre :	0

TARIFS COMMUNAUX

Dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2011, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs suivants **à compter du 1^{er} avril 2011** :

OBJETS	TARIFS
Débroussaïleur	47 € / heure
Géobroyeur	35 € / heure
vacations funéraires (fossoyage)	60 € (forfait)
Concession cimetière (trentenaire)	30 € le m ²
Jetons machine à laver	3 €
Photocopie A4 - Noir et Blanc -	0,25 €
Photocopie A4 - Couleur -	0,35 €
Photocopie A3 - Noir et Blanc -	0,50 €

Phocopie A3 - Couleur -	0,60 €
Débardage bois	5 € le stère
Bois de chêne	8 € le stère
Location chaise	1 € l'unité
Location Table	4 € l'unité
Loyer 114, Rue de l'Etang	132,60 € / mois
Loyer 174, Rue de la Gare	153 € / mois

Concernant les tarifs de location des gîtes, il est décidé de ne pas les augmenter bien que Monsieur Philippe LATRY, Directeur du Relais des Gîtes de France pour les Landes, les trouve plutôt bas par rapport à ce qui est pratiqué ailleurs.

Les tarifs de location des salles communales sont rappelés à l'assemblée. Il est demandé de revenir sur le principe de gratuité des salles, pour les associations locales lorsque les manifestations qui y sont organisées génèrent un flux d'argent.

La proposition est soumise au vote qui donne les résultats suivants :

Pour la gratuité des salles aux associations locales : 12 voix

Contre la gratuité des salles aux associations locales : 2 voix

CONVENTION AVEC LE PACT DES LANDES

Monsieur le Maire fait un rappel historique du projet de réhabilitation du logement de l'ancien chef de brigade de gendarmerie. Il donne ensuite lecture de la convention présentée par le PACT des LANDES, maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise ce dernier, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

- A ce jour, l'appartement sis rue Tinarrage n'est toujours pas loué. Les personnes candidates à la location n'ayant pas donné suite. Nous

sommes en attente d'une réponse d'un couple, muté sur la base aérienne de Mont-de-Marsan, et qui souhaiterait ensuite faire bâtir à Brocas.

Quelques travaux ont été réalisés notamment la peinture des volets mais la clôture reste à poser. Il est rappelé que les huisseries, prévues au budget communal, sont à changer.

- Concernant le bois destiné à la rénovation des anciennes porcheries de la Cité des Forges, il est depuis deux ans en attente du sciage par l'entreprise Labadie. Cette dernière sera relancée une nouvelle fois pour faire diligence.
- Le devis proposé par la société STORM ARTIFICES pour les fêtes patronales et le 14 juillet est accepté pour la somme de 6000 € pour le samedi soir des fêtes et 459,80 € pour le 14 juillet. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.
- La question est posée de l'embauche d'une personne supplémentaire, pour la période estivale (période des congés), pour aider les employés masculins des services techniques. Il semblerait que cela ne soit pas nécessaire, les travaux aux gîtes étant bientôt terminés, la tonte et l'entretien pourront être assurés.
- A la prochaine réunion du PLU avec Monsieur BOYAU, ne faudrait-il pas faire intervenir des agents de l'Etat, versés dans l'urbanisme, pour s'assurer des indications données par Monsieur BOYAU ? La présence de Laure Colombani à toutes les réunions est déjà un gage de sécurité et en tout état de cause, toutes les institutions auront leur avis à donner avant la finalisation du PLU.
- Le budget et le compte administratif du CCAS restent à voter.
- Le budget des classes pour le prochain voyage scolaire a enfin été donné. Il est proposé de contacter les quatre autres maires du RPI concernés, afin de se réunir et de définir une aide commune par enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Suivent les signatures.

Jean-Luc BLANC-SIMON

Angéline SOURIGUES

Serge DUPOUY

Valérie GARDEILS

Nelly GILLET

Jean FORNIER de LACHAUX

Jean-Pierre LASSALLE

Fabienne SCHAERER

Alain MARCHAL

Gilles LAPORTE

Jean-Christophe ELINEAU

Jacques LAFITTE

Jean-Jacques LESBATS

Jessy PÉAN